https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article5105

Les circulaires de la semaine

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: lundi 29 décembre 2014

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous droits réservés

Revalorisation au 1er janvier 2015 des plafonds de ressources d'attribution de certaines prestations familiales (outre-mer et métropole) / Dispositif 'Ouvrir, l'École aux parents pour la réussite des enfants' - Année scolaire 2014-2015 / Taux de remboursement de la TIC sur le gazole utilisé par les transporteurs routiers de marchandises et les exploitants de transport public routier en commun de voyageurs

[<u>1</u>]

Action sociale

- Circulaire interministérielle N° DSS/SD2B/2014/346 du 16 décembre 2014 <u>relative à la revalorisation au 1er</u> janvier 2015 des plafonds de ressources d'attribution de certaines prestations familiales servies dans les <u>départements d'outre-mer et à Mayotte</u> NOR : AFSS1430012C
- Circulaire interministérielle N° DSS/SD2B/2014/345 du 16 décembre 2014 <u>relative à la revalorisation au 1er</u> janvier 2015 des plafonds de ressources d'attribution de certaines prestations familiales servies en <u>métropole</u> NOR : AFSS1430005C

Education

Circulaire du 14 novembre 2014 <u>relative au dispositif "Ouvrir l'Ecole aux parents pour la réussite des enfants" - Année scolaire 2014-2015 NOR : MENE1428228C</u>

Transports

Circulaire du 18 décembre 2014 <u>relative au remboursement d'une fraction de la taxe intérieure de</u>
<u>consommation sur le gazole utilisé par les transporteurs routiers de marchandises et les exploitants de transport public routier en commun de voyageurs</u> NOR : FCPD1430367C [2]



Les circulaires de la semaine

[1] Photo : © Kret

[2] La présente circulaire reprend les taux de remboursement de la TIC sur le gazole utilisé par les transporteurs routiers de marchandises et les exploitants de transport public routier en commun de voyageurs pour le second semestre 2014 en application des articles 265 septies et octies du code des douanes.